



Marseille

20-21-22
OCTOBRE
2005

Le saviez-vous ? **Quelques informations concernant les CARPA**

En ce qui concerne les maniements de fonds

Le montant des dépôts constants en Carpa, au 31 décembre 2004, s'élève à 1 700 000 000 d'euros.

Les fonds maniés par un avocat doivent être déposés en Carpa, dès lors qu'ils sont accessoires à un acte juridique ou judiciaire (article 53-9° de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971).



UNCa
Union Nationale des CARPa

Les produits financiers du placement de ces fonds permettent d'assurer :

- 1-Le fonctionnement général de la Carpa,**
- 2-Les coûts liés au service de l'aide juridique,**
- 3-La souscription de l'assurance maniements de fonds dite «insolvabilité» (au profit des clients),**
- 4-La formation professionnelle,**
- 5-La prévoyance,**
- 6-Les services d'intérêt collectif.**

Depuis le décret n° 96-610 du 5 juillet 1996 modifiant le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 et l'instauration de nouveaux contrôles, les sinistres en matière de maniements de fonds ont considérablement diminué.

La Carpa est, en France, parmi les organismes les plus contrôlés : le ou les conseils de l'Ordre qui l'ont instituée, jusqu'à trois commissaires aux comptes, pour le contrôle des opérations de maniements de fonds, pour la gestion des fonds d'aide juridique voire pour la mission dite légale de certification. Une commission de contrôle nationale, le Parquet Général.

En ce qui concerne les droits de plaidoirie

Sur 2004, le montant des droits de plaidoirie versés par l'Etat à la Caisse Nationale des Barreaux Français, au titre des missions d'aide juridictionnelle, représente, sur la base des états trimestriels édités par les Carpa et consolidés par l'Unca :

- 5 018 079 euros
- 567 656 missions de base (civiles, administratives, pénales)

UNION NATIONALE DES CARPA
(anciennement UNION NATIONALE DES CAISSES D'AVOCATS)
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

169, RUE DE RENNES 75006 PARIS
TEL : (0)1 44 39 55 00
FAX : (0)1 44 39 55 01
COURRIEL : contact@unca.fr
SITE : www.unca.fr

